

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 17 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit, le dix sept avril à dix-huit heures trente minutes,
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

Messieurs Raymond LELEU, José DROUART, Claude CWIKLINSKI, Jean-Pierre WRZOCHOL, Jacky DOUBLET;
délégués titulaires ;

Madame Ophélie VAN ELSUWE ; Messieurs Laurent LEFEBVRE, Michel BOULANGER, Jean-Paul DREVILLE.
délégués suppléants.

Absents excusés :

Mesdames Nicole COLIN, Khristine FOYART, Nicole DIMINO; Messieurs Paulo FERREIRA, Jean-Luc PARIS, Arnaud DUMONTIER.

Assistaient également à cette réunion :

Messieurs Raoul CUGNIERE, François COLLE propriétaire, Christophe GALET
Ingénieur Territorial.

Monsieur William LESAGE représentant des propriétaires, absent excusé.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Président ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter le point suivant :

- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour des analyses d'eau et de sédiments dans le cadre de l'étude de l'efficacité de la zone tampon à Sacy-le-Grand.

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord.

I-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Sous la présidence de Monsieur Jacky DOUBLET, le **compte administratif a été voté, à l'unanimité, de la façon suivante :**

Fonctionnement :	Dépenses :	92 178,64 €
	Recettes :	113 291,97 €
	Excédent :	21 113,33 €
Investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	5 720,51 €
	Excédent :	5 720,51 €

Excédent global : 26 833,84 €

II- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2017 :

Le Compte de Gestion 2017 du receveur est adopté à l'unanimité.

III- AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

➤ **Au compte 002 « Résultats reportés » 21 113,33 €**

IV- VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Le Budget primitif suivant est adopté à l'unanimité :

Fonctionnement :	Dépenses :	120 376,23 €
	Recettes :	120 376,23 €
Investissement :	Dépenses :	6 570,51 €
	Recettes :	6 570,51 €

V- COTISATIONS 2018 :

Suite au vote du budget primitif 2018, le Conseil Syndical décide de passer les cotisations des deux Communautés Communes (CCPOH : Cinqueux, St Martin Longueau, Les Ageux, Sacy le Grand et Monceau ; CCLVD : Rosoy, Labruyère) à hauteur de **0,50 centime d'euro** par habitant des communes citées au lieu de 1 euro en 2017.

CCPOH : 3 311 euros

- Commune de Sacy-le-Grand (1 516 habitants) :	758,00 €
- Commune de Cinqueux (1 593 habitants) :	796,50 €
- Commune de Les Ageux (1 168 habitants) :	584,00 €
- Commune de Saint-Martin-Longueau (1 529 habitants) :	764,50 €
- Commune de Monceaux (816 habitants) :	408,00 €

CCLVD : 665,50 euros

- Commune de Labruyère (686 habitants) :	343,00 €
- Commune de Rosoy (645 habitants) :	322,50 €

La participation correspondante du Département au titre de l'exercice 2018 s'élève à **2 651 euros** (40 %).

VI- REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS A LA COMMUNE DE SACY LE GRAND - 2018 :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de verser à la commune de Sacy-le-Grand une somme de 1 220,00 € qui correspond au remboursement de frais divers de secrétariat (fournitures administratives, frais d'affranchissement, etc...).

VII- INDEMNITE AU RECEVEUR :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Damien DEVOS.

VIII- QUESTIONS DIVERSES :

- Bilan de l'année 2017 (animation AESN, Natura 2000) :

Monsieur Christophe GALET présente les différentes actions menées par le Syndicat en 2017.

Ces actions se répartissent en fonction :

- de l'**animation territoriale zone humide des Marais de Sacy financée par l'Agence de l'eau Seine Normandie** et occupant 75 % du temps de l'ingénieur. Cette animation est liée au contrat d'animation territoriale zone humide des Marais de Sacy 2013-2018 signé entre le Syndicat et l'Agence de l'eau. Les différentes missions d'animation zone humide se répartissent entre :
 - **assurer le fonctionnement général du Syndicat** : préparation et participation aux différentes réunions du comité syndical du Syndicat, actions diverses dans le cadre du fonctionnement général (montage des dossiers de demandes de subventions, gestion comptable des dépenses et recettes, remplissage de la feuille de temps, bilans divers...) et rédaction du rapport d'activité pour l'Agence de l'eau ;
 - **acquérir et analyser des données** : mesures de débit tous les 2 mois avec l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) sur 4 points du marais, relevés hebdomadaires des échelles limnimétriques installées sur le marais et récupération des relevés auprès des gestionnaires, suivis sur ADES des piézomètres situés au cœur du Marais de Sacy et de la Briqueterie en bord du Marais ;
 - **suivre et participer aux études** : participation à la révision du SAGE Oise Aronde pilotée par le Syndicat Mixte Oise Aronde (réunions techniques et de validation) ;
 - **tuber les puits artésiens** : action de tubage et ouverture ou fermeture des vannes aux bonnes périodes ;
 - **porter la labellisation Ramsar des Marais de Sacy** : finalisation de la procédure de désignation avec journées de visite avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'association Ramsar France et présentation au Conseil National de Protection de la Nature, un comité de suivi Ramsar, participation au 9ème séminaire des animateurs Ramsar de France dans le Jura, organisation de la cérémonie de remise des diplômes Ramsar aux 7 communes et au Département de l'Oise ;
 - **porter le plan de gestion hydraulique des marais** : recherche de nouvelles orientations dans la gestion hydraulique des marais avec la rédaction d'un cahier des charges pour le plan de gestion hydraulique sur les Marais de Sacy, intervention dans le cadre de problématique plus ponctuelle de gestion hydraulique au sein et en périphérie des marais (restauration d'un batardeau défectueux, installation d'une buse dans la Fontaine Froide à Saint-Martin-Longueau et recherche de solutions de l'ensablement d'une buse exutoire des eaux pluviales ;

- **suivre la zone humide tampon et le ruissellement à Sacy-le-Grand** : animation de mise en place d'aménagements sur la plaine agricole (saignées, arasements de merlons, déplacements d'entrées charretières, reprofilage de voirie...) par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy (fiche suivi par agriculteur, commune et CD 60), planification du nettoyage des canaux d'entrée et de sortie et des canaux venturi par agents municipaux de Sacy le Grand et mise à jour du cahier d'entretien de la zone humide tampon ;
 - **suivre les amphibiens à Rosoy** : reprise de contact avec l'ensemble des bénévoles inscrits en 2016, demandes de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées auprès de la Préfecture de l'Oise, réalisation de 16 comptages nocturnes réalisés mobilisant entre 2 et 11 bénévoles à chaque séance, en plus de l'ingénieur du Syndicat Mixte des Marais de Sacy ;
 - **communiquer et encadrer des visites des marais** : journée d'accompagnement pour l'accueil du grand public dans les marais avec l'ensemble des partenaires encadrant des sorties (CD 60, SMMS, SOMS, CENP et CPIE Oise) par Oise Tourisme, réalisation et proposition lors des visites d'un questionnaire de satisfaction, 20 visites sur les 45 ont été encadrées par le Syndicat d'avril à octobre (grand public, stage sur la biodiversité pour les enseignants de cycle 2, école primaire de Monceaux et périscolaire de Cinqueux), mise en place d'une exposition photographique « Un regard sur les zones humides de Picardie » ayant permis de sensibiliser 374 enfants et 52 adultes sur 3 mois ;
 - **faire de la veille réglementaire et technique** : prise de connaissance des études réalisées sur les marais, participation aux journées et visites techniques (réunion de présentation de la stratégie au changement climatique à Compiègne (Oise), journée d'échanges techniques sur 20 ans de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Landes de Versigny, journée d'échanges sur la doctrine Eviter-Réduire-Compenser en zones humides à Beauvais et visite de chantier sur la restauration de la continuité écologique sur la Brèche au Moulin de Sailleville à Laigneville (Oise) et au Moulin de la Moulinière à Villers-Saint-Paul (Oise)) ;
 - **et faire de la formation** : formation sur la loi sur l'eau avec l'Agence Française pour la Biodiversité à Fouencamps (80).
- et de l'**animation Natura 2000 sur les Marais de Sacy** financée par l'Etat et l'Union européenne et occupant 25 % du temps de l'ingénieur. Cette animation est liée au portage de la mise en œuvre du Document d'objectif des Marais de Sacy par le Syndicat durant 3 ans (2016-2018). Il est rappelé que le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie assure une assistance scientifique dans le cadre de cette animation. Les différentes missions Natura 2000 se répartissent entre :
- **mettre en œuvre la contractualisation par l'animation des contrats et de la charte Natura 2000 sur les Marais de Sacy** : montage d'un contrat Natura 2000 d'un propriétaire privé (remplissage du formulaire de demande de subvention avec cartographie, rédaction du cahier des charges pour les entreprises consultées, visites avec les entreprises), visite pour demande de devis estimatif à une entreprise pour des coûts de travaux Natura 2000 (communaux de Labruyère), calage d'une rencontre des locataires des communaux de Cinqueux pour d'éventuels travaux d'entretien et/ou de restauration ;

- **améliorer les connaissances et suivis scientifiques sur les Marais de Sacy** : suivis des espèces exotiques envahissantes (expérimentation d'arrachage de pieds de phytolaque avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, plantation sur une station de Renouée du Japon), inventaire des Characées avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, inventaire du Triton crêté avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, suivi du pâturage par des chèvres sur une lande dans la propriété communale de Monceaux ;
- **porter une assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000** : suivi des travaux de création d'un platière chez un propriétaire privé à Sacy-le-Grand, accompagnement pour l'évaluation des incidences Natura 2000 de l'implantation d'un dojo dans le cadre de l'acquisition du Relais de l'Aulne à Sacy-le-Grand, avis sur l'évaluation des incidences d'une organisation d'une randonnée VTT en lisière sud des Marais de Sacy (Les Ageux, Monceaux et Cinqueux) ;
- **mettre en œuvre la gestion par le buffle domestique sur les marais** afin de garantir le maintien des milieux ouverts notamment ceux restaurés dans le cadre de contrats Natura 2000 (24 hectares pâturés en 2017) ;
- **communication Natura 2000 sur les Marais de Sacy** : réunion du Comité de pilotage Natura 2000, rédaction d'une lettre d'information spécifique sur Natura 2000 qui paraîtra en 2018 ;
- **et mise en œuvre d'autres actions dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur les Marais de Sacy** : gestion administrative de l'animation Natura 2000 principalement.

Monsieur Christophe GALET termine en présentant l'étude en cours sur l'efficacité de la zone humide tampon sur le traitement des eaux pluviales du bassin versant agricole et des eaux de rejets de la station d'épuration de Sacy-le-Grand.

Pour ce faire, le Syndicat encadre un stage ingénieur de 5 mois de mars à juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.



Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 100 du 15 mai 1958 relative à l'organisation de la République algérienne. Il a pour objet de rendre compte de l'état de la République algérienne pendant l'année 1958.

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 100 du 15 mai 1958 relative à l'organisation de la République algérienne. Il a pour objet de rendre compte de l'état de la République algérienne pendant l'année 1958.

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 100 du 15 mai 1958 relative à l'organisation de la République algérienne. Il a pour objet de rendre compte de l'état de la République algérienne pendant l'année 1958.

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 100 du 15 mai 1958 relative à l'organisation de la République algérienne. Il a pour objet de rendre compte de l'état de la République algérienne pendant l'année 1958.

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 100 du 15 mai 1958 relative à l'organisation de la République algérienne. Il a pour objet de rendre compte de l'état de la République algérienne pendant l'année 1958.

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 100 du 15 mai 1958 relative à l'organisation de la République algérienne. Il a pour objet de rendre compte de l'état de la République algérienne pendant l'année 1958.



Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 100 du 15 mai 1958 relative à l'organisation de la République algérienne. Il a pour objet de rendre compte de l'état de la République algérienne pendant l'année 1958.